



ATTENTION

Attraxor[®] (prohexadione-calcium 100 g/kg)

UFI : F563-R0YM-500T-U4EG

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

EU401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Délai de rentrée sur la zone traitée : 48 h après traitement.

- P280c Porter des gants de protection/des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261a Éviter de respirer les poussières.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P501 Faire éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. Réemploi de l'emballage interdit.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



Protection des personnes présentes et des résidents, respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

EN CAS D'URGENCE : composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de

l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou le centre antipoison de votre région ou à défaut celui de Paris 01 40 05 48 48.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire. Consulter la Fiche de Données de Sécurité pour plus d'informations.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com

Composition : 100 g/kg (10 % p/p) de prohexadione-calcium sous forme de granulés dispersables (WG).

AMM n° 2190025 (Détenanteur de l'AMM : BASF FRANCE S.A.S. - DIVISION AGRO - 21, chemin de la Sauvegarde F-69134 ECULLY cedex - Tél. 04 72 32 45 45)

®Marque déposée BASF

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Distribué par : **COMPO EXPERT France SAS**
120 rue Jean Jaurès - 92300 Levallois Perret
Tél. : 01 41 05 49 44
www.compo-expert.fr

Numéro de lot et date de fabrication :
voir sur le bidon.

1,5kg

81158137FR2121



Attraxor® Avant toute utilisation, consulter cette étiquette.

La formulation (WG) d'**Attraxor®** permet une assimilation optimisée du principe actif, la prohexadione-calcium. Cette formulation dotée d'un « calcium catcher » permet d'utiliser **Attraxor®** quelle que soit la qualité de l'eau, y compris l'eau dure.

L'utilisation d'**Attraxor®** permet de :

- réguler la croissance en hauteur des organes aériens du gazon,
- diminuer le nombre de tonte et le volume de déchets,
- Réduire la propagation du pâturin annuel en l'affaiblissant et en réduisant sa capacité à produire des graines fertiles.

USAGE

Cultures	Usages (Traitement des parties aériennes)	Doses	Nbre trait/an	Intervalle min. entre les applications	ZNT aquatique
Gazons de graminées	Limitation de la croissance des organes aériens	1,5 kg/ha*	4	21 j	5 m

(*) Sur pâturin annuel, pour limiter sa propagation, il est possible d'appliquer **Attraxor®** à la dose de 0,625 kg/ha en respectant les conditions d'emploi mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Attraxor® Avant toute utilisation, consulter cette étiquette.

COMPO EXPERT France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité si le produit est utilisé pour d'autres usages du catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : non concerné

Protection des personnes présentes et des résidents, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Protection de la flore, éviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes non-cibles adjacentes.

MODE D'ACTION

Après dissolution dans l'eau, la prohexadione-calcium se transforme en acide libre, la prohexadione, forme active de la molécule. La prohexadione agit en bloquant les dioxygénases, enzymes impliquées dans la biosynthèse des gibbérellines, conduisant à la réduction de la biomasse et de la croissance du gazon. **Attraxor®** pénètre uniquement par les feuilles du gazon et bénéficie d'une systémie acropétale (vers les nouvelles feuilles). L'action d'**Attraxor®** s'étale sur une période allant jusqu'à 4 semaines.

RECOMMANDATION D'EMPLOI

Conditions d'applications

Attraxor® s'utilise à la dose de **1,5 kg/ha** sur tous types de gazons (golfes, terrains de sport, gazons d'agrément, hippodromes, gazonnières etc.). La dose peut être réduite à 0,625 Kg/ha si l'objectif de l'application se focalise sur la limitation de propagation du pâturin annuel. Le nombre d'applications d'**Attraxor®** ne peut excéder 4 par an. **Attraxor®** s'emploie aussi bien sur jeunes gazons que sur gazons adultes.

Volume de bouillie : 300 - 600 L/ha.

REMARQUES GÉNÉRALES

Laisser un délai de 24 heures minimum entre la tonte et l'application d'**Attraxor®**.

- Délai sans pluie/arrosage après application : 4 heures.
- Le regarnissage des gazons est possible 24 à 48 heures après l'application d'**Attraxor®**.
- **Attraxor®** doit toujours être employé sur un gazon en bon état végétatif. Ne pas traiter sur des plantes en situation de stress ou susceptibles de subir un stress hydrique.

- Réaliser le traitement par temps poussant, sur une végétation sèche. Ne pas traiter lorsqu'une pluie est à craindre dans les 4 heures qui suivent l'application.
- Ne pas traiter lorsque les températures sont élevées (> 25°C), par faible hygrométrie < 60 %) ou lorsque les amplitudes thermiques sont fortes (> 15°C).
- Il est important de soigner la qualité de la pulvérisation : répartition homogène de la bouillie sur la végétation.
- Respecter un intervalle de 21 jours minimum entre 2 applications d'**Attraxor®**.
- Le brouillard de pulvérisation étant susceptible d'avoir des effets raccourcissants sur les plantes voisines, il est impératif d'éviter l'entraînement sur celles-ci. Ne pas traiter en présence de vent.
- **Attraxor®** peut provoquer dans des cas très rares le jaunissement du pâturin annuel. Prendre garde si le gazon comporte un grand pourcentage de pâturin annuel.
- Un assombrissement du gazon peut apparaître après l'application d'**Attraxor®**.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas appliquer **Attraxor®** en mélange avec des engrais liquides contenant du calcium, du bore ou du magnésium ou des engrais liquides dont le pH est alcalin (pH>7).

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

- Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon d'**Attraxor®** avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.
- Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).
- Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

MISE EN ŒUVRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non qualifiées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

- Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une zone préalablement traitée.
- Ne pas manger, boire, fumer, téléphoner pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les opérations de traitement.
- L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
- Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains,

douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d’habillage/déshabillage).

- Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d’utilisation.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de l’application du produit, l’intégralité de l’appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l’eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l’épandage ou la vidange du fond de cuve et l’élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Caractéristiques des EPI	Préparation / Mélange Chargement	Application avec un pulvérisateur à rampe		Nettoyage	Protection du travailleur
		Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	X réutilisables	X A usage unique. Si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation		X réutilisables	X réutilisables en cas de contact avec la culture
		Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine	/		
EPI Vestimentaire Conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	X	X	X	X	X
EPI Partiel Blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3	X			X	
Lunettes ou écran facial norme EN 166 (CE, sigle 3)	X				
Protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3	X		X en cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées		

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE



- Réemploi de l'emballage interdit.
- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Eliminer les emballages vides, rincés, ouverts et égouttés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (**18 ou 112**) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle du texte de l'étiquetage est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre gazon, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités françaises compétentes. **COMPO EXPERT France SAS** ne saurait être en aucun cas tenue pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette étiquette, totale ou partielle, et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière. NB : nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.



ATTENTION

Attraxor[®] (prohexadione-calcium 100 g/kg)

UFI : F563-R0YM-500T-U4EG

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

EU401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Délai de rentrée sur la zone traitée : 48 h après traitement.

- P280c Porter des gants de protection/des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261a Éviter de respirer les poussières.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P501 Faire éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. Réemploi de l'emballage interdit.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



Protection des personnes présentes et des résidents, respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

EN CAS D'URGENCE : composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de

l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou le centre antipoison de votre région ou à défaut celui de Paris 01 40 05 48 48.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire. Consulter la Fiche de Données de Sécurité pour plus d'informations.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com

Composition : 100 g/kg (10 % p/p) de prohexadione-calcium sous forme de granulés dispersables (WG).

AMM n° 2190025 (Détenanteur de l'AMM : BASF FRANCE S.A.S. - DIVISION AGRO - 21, chemin de la Sauvegarde F-69134 ECULLY cedex - Tél. 04 72 32 45 45)

®Marque déposée BASF

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Distribué par : **COMPO EXPERT France SAS**
120 rue Jean Jaurès - 92300 Levallois Perret
Tél. : 01 41 05 49 44
www.compo-expert.fr

Numéro de lot et date de fabrication :
voir sur le bidon.

1,5kg

81158137FR2121

